



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 22 MARS 2022

Compte rendu

Ordre du jour :

- *Prise en charge des paiements par carte bancaire au sein des CFP,*
- *Bilan budgétaire 2021 et budget initial 2022,*
- *Rapport d'activité 2021,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique de la DDFIP29, présidé par M BROCARD, s'est tenu à Quimper le mardi 22 mars 2022.

Expérimentation sur la prise en charge des paiements par carte bancaire dans les centres des finances :

Dans sa présentation, la Direction a évoqué la réforme globale engagée par la Direction Générale visant à supprimer le numéraire au sein du réseau, avec depuis juillet 2020 le recours aux buralistes pour les paiements de proximité et depuis avril 2021 l'intervention de la banque postale pour les dépôts et retraits des usagers institutionnels. Depuis septembre 2021, le numéraire a été supprimé au sein des caisses du réseau départemental hormis les deux caisses « résiduelles » de Brest Duquesne et Quimper TY NAY. Les encaissements par cartes bancaires sont en revanche maintenus dans les CFP au moyen des terminaux de paiement électronique (TPE) dont la gestion est confiée à un poste comptable désigné.

Dans ce contexte, et à l'exception des deux sites d'implantation des caisses résiduelles de Brest et Quimper, la Direction envisage de confier la prise en charge des paiements TPE auprès des équipes du service départemental d'accueil (SAD), les encaissements restant domiciliés sur les services comptables. A ce stade, la Direction prévoit de mener l'expérimentation sur le site de Landerneau à compter du 1^{er} juin 2022, elle y voit, à terme, un objectif de simplification pour les usagers et de consolidation pour les missions des agents du SAD...

La délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que cette expérimentation découle du NRP qui a acté la suppression de plus de la moitié des implantations de la DGFIP au niveau national. Quant à la suppression du numéraire au sein du réseau, il s'inscrit dans un processus d'externalisation de nos missions que nous avons à nouveau dénoncé. **Jusqu'à preuve du contraire, le réseau des buralistes et celui de la Française des Jeux ne constituent pas un service public !**

La délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que les collègues, en charge du SAD, sont d'ores et déjà rendus très polyvalents au regard de leurs missions en front office et qu'une évaluation des plus précises devra être menée au regard de la charge de travail supplémentaire engendrée par la prise en charge des paiements par TPE.

Pour **F.O.-DGFIP29**, la vigilance s'impose aussi en ce qui concerne les aspects techniques et comptables de cette opération, d'autant que le dispositif devra s'adapter à des évolutions d'ampleur et notamment la fin de DDR3 et le passage à MEDOC en octobre 2022 pour l'ensemble des SIP et en avril 2023 pour le réseau SPL ainsi que les Amendes...

Budget de la DDFIP29, bilan 2021 et prévisionnel 2022 :

Les crédits de paiement mis en œuvre en 2021 s'élèvent à 4 688 204 €, soit une baisse de 3,1% par rapport à 2020 (4 838 834 €). Comme les années précédentes, trois postes de dépenses représentent 66% de l'exécution budgétaire globale : les loyers et charges (1,68 M€), l'affranchissement (0,83M€), les frais de déplacements (0,59 M€). A noter également que le poste des services (0,67M€) est en forte hausse (+46%) en raison notamment des prestations supplémentaires de nettoyage.

La dotation initiale des crédits 2022 est de 3 899 458 €, soit une baisse de 451 975 € (-10,4%) par rapport à 2021... La Direction explique que cette baisse est due à la diminution des loyers et charges (278 000 €) dans le cadre de la fermeture des sites en lien avec le NRP. De plus, une grande partie des fluides, estimée à 100 000 €, sera désormais prise en charge directement par la Direction Générale.

Pour **F.O.-DGFIP29**, force est de constater que d'année en année, les dotations globales de fonctionnement calculées notamment par rapport au nombre d'agents sont en constante diminution. A ces coupes franches liées aux suppressions d'emplois viennent désormais s'ajouter des baisses liées à la diminution des loyers, ce qui nous conforte dans notre analyse que la logique d'économie est bien la seule qui a prévalu au déploiement du NRP.

F.O.- DGFIP29 a aussi évoqué le fait que, plutôt que de générer des gains de court terme, ces économies liées au NRP pourraient s'intégrer dans une politique pluriannuelle d'amélioration des bâtiments domaniaux dont bon nombre sont particulièrement énergivores, et ce, directement sous l'égide de la DGFIP plutôt que de devoir passer par les arbitrages du Préfet de région..

Concernant les axes de dépenses pour 2022, **F.O.-DGFIP29** a rappelé à nouveau cette année que cette présentation ne constituait pas un véritable bilan budgétaire. Plutôt qu'un véritable engagement, cette approche relève bien davantage d'un pilotage à vue au gré de la conjoncture et des compléments de crédits mis à disposition ou pas par la Direction générale...

Rapport d'activité 2021 de la DDFIP29 :

Ce rapport d'activité publié après chaque exercice revient chaque année sur les faits marquants de l'année passée et dresse le bilan des travaux réalisés sur les trois pôles métiers : Ressources et maîtrise des risques, Missions fiscales, Gestion Publique.

La délégation **F.O.-DGFIP29** est revenue notamment sur la première phase du NRP évoqué dans ce rapport qui selon la Direction a été menée après 18 mois de « *concertation* » interne et externe...*(sic)*... Comme à l'accoutumée sur le sujet du NRP, la Direction fait dans l'autosatisfaction en expliquant que cette première vague lui a permis d'identifier des points de vigilances... *(re sic)* ... Nous avons, une fois de plus, dénoncé cet aveuglement de la Direction par rapport à une réforme menée à la hussarde et avec obstination et dont les conséquences sont dévastatrices pour l'exercice des missions et les conditions de travail des agents.

Nous avons aussi indiqué au Directeur départemental qu'il ne suffit pas de concentrer et fusionner les services pour que, comme par miracle, tout aille mieux du jour au lendemain... Pour **F.O.- DGFIP29**, ces restructurations massives et ubuesques sont intervenues sur des services déjà fragilisés par des années de coupes franches au niveau de leurs effectifs, et ce, en pleine crise sanitaire, à un moment où les structures et les agents auraient eu le plus grand besoin de stabilité ! A l'heure actuelle, les services de toutes natures de métiers sont sous calibrés en emplois et par-dessus le marché, leurs effectifs théoriques ne sont pas en adéquation avec les effectifs réels.

Face aux conséquences désastreuses des restructurations pour l'exercice des missions, nous mettons en garde sur toutes vellétés qui conduiraient à faire porter le chapeau du NRP aux équipes sur le terrain ainsi qu'à leurs encadrants. !

F.O.- DGFIP29 rappelle que le Directeur Général et les Directeurs locaux sont les seuls responsables du NRP et qu'en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité des personnels, leur responsabilité peut être engagée, y compris pénalement... !

F.O.- DGFIP29 est revenu sur la campagne d'impôt sur le revenu 2021 marquée par la très forte sollicitation des collègues... Nous avons indiqué au Directeur qu'il ne suffit pas de vanter l'offre multi-canal et la plateformes de la DGFIP, encore faut-il donner les moyens suffisants pour répondre à la forte demande des usagers. En 2021 en effet, les services de gestion exsangues ont dû renforcer les services qui étaient censés les renforcer... les centres d'appels étant eux-mêmes en sous effectifs et les agents insuffisamment formés. Résultats des courses, les collègues sont sortis de deux mois de campagne IR complètement épuisés... Concernant 2022, le moins que l'on puisse dire est que cette campagne déclarative 2022 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices... Pour autant, l'administration se félicite de « *la reconduction d'une organisation qui a fait ses preuves en 2021* »... *(sic)*. Manifestement, la préoccupation première de la Direction fortement pressée par la DG et la mission SRP est bien de mettre le paquet sur le numéro national unique d'appel pendant cette campagne... Ainsi d'année en année, c'est la course à l'échalote pour satisfaire au taux d'appel abouti (90%) fixé par le contrat d'objectif du Directeur Général, et ce, au détriment des autres missions, alors que dans le même temps les flux d'accueil physique ont augmenté de 15 % et les e-contact de 46 % en 2021... De plus et contrairement à ce que l'administration affirmait il y a peu, force est de constater que les travaux liés à la taxe d'habitation n'ont pas disparu alors que les emplois, quant à eux, se sont bien volatilisés !

Dans la même veine, et alors que la Direction dans son rapport d'activité s'alarme des « *freins au développement du data mining* » en matière de contrôle fiscal (objectif 50% en 2022), **F.O.-DGFIP29** a fait remarquer qu'au regard du déploiement frénétique de ce dispositif, les montants appelés au niveau national restent modestes, à savoir 1,2 milliard sur un total de 13,4 milliards d'euros de droits et pénalités notifiés en 2021 alors que 45 %

des contrôles ont été ciblés par les algorithmes...cherchez l'erreur.. !! Mais, quant à avoir des explications sur ce décalage entre les montants mis en recouvrement (9%) et les contrôles (45%) nous sommes restés sur notre fin...Obnubilée par l'objectif de 50% à atteindre en 2022, la Direction nous a seulement indiqué que le pôle régional allait fournir des traitements de listes aux services départementaux... à charge pour eux de mettre le turbo afin de rendre l'intelligence artificielle un peu moins superficielle.. !!

Concernant l'activité de la publicité foncière, le rapport de la Direction évoque une hausse de +17% en 2021 par rapport à 2020, avec un stock de dossiers toujours très important fin 2021 et un délai de publication stable à 315 jours. **F.O.- DGFIP29** a rappelé le contexte de la crise sanitaire qui, au printemps 2020, avait stoppé l'activité de la publicité foncière en la plaçant hors du champ du plan de continuité d'activité. Les mois qui ont suivi ont été marqués par une reprise exponentielle du marché immobilier ce qui a mis une très forte pression sur les services et les agents malgré les mesures de renforts internes et externes mis en œuvre pour assurer le soutien. **Nous avons interpellé le Directeur départemental en lui indiquant qu'à l'heure actuelle, et compte tenu des flux d'activité très importants, les stocks ne peuvent pas se résorber par enchantement...**

En réponse à notre intervention, la Direction a confirmé la mobilisation constante des agents pour la gestion des flux quotidien, en indiquant que son plan d'action prévoit aussi le recours aux services supra départementaux d'appui au réseau (SAPF). La Direction mise également sur le dispositif ANF qui va être déployé dès avril dans le Finistère et qui devrait être opérationnel d'ici le mois de juillet 2022 rendant accessibles aux notaires les fichiers immobiliers en amont d'un acte... Il nous a été indiqué également qu'afin de limiter le nombre de contentieux issu de 2021, la Direction avait demandé de traiter en priorité les actes de ventes.

Pour **F.O.- DGFIP29**, l'accès des notaires au fichier immobilier (ANF), sensé moderniser le mécanisme de recherche et de collecte des renseignements hypothécaires, constitue un énième abandon de missions dont le coût, inévitablement, sera déporté sur les usagers. . **Pour F.O.-DGFIP29, la priorité est de renforcer les effectifs des SPF à hauteur des charges de travail en augmentation, symbolisées par le boom de l'immobilier en sortie de crise COVID 19.**

Dans le prolongement de notre intervention sur la publicité foncière, nous avons également interpellé le Directeur départemental sur le devenir des services de l'enregistrement appelé à rejoindre le site de Châteaulin en 2023 dans le cadre du NRP. Nous avons rappelé que ce SDE serait aussi impacté par la mise en œuvre du service national de l'enregistrement (SNE) en termes d'emplois et de missions. En réponse à notre intervention, M BROCARD a confirmé que les conditions d'entrée en vigueur du SNE restaient à préciser et aussi dans le calendrier mais que, pour autant, le NRP ayant acté cette implantation d'un SDE à Chateaulin, il n'était pas envisagé de prévoir une autre option...

Force est de constater qu'une fois de plus, le plus important pour les représentants du DG c'est bien de cocher la case NRP et peu importe les conséquences pour le réseau, les missions, les usagers et les personnels de la DGFIP !!!

F.O.- DGFIP29 est aussi revenu sur le SDIF dont le rapport d'activité évoque succinctement, et pour cause, le déploiement en 2021 sur 4 résidences et 3 natures de services... **F.O.- DGFIP29** a rappelé que ce schéma résulte d'un feuilleton de quasi deux années menant, in fine, à la dispersion façon puzzle des missions des deux anciens CDIF de Brest et Quimper. Couplée avec la suppression du foncier au sein des SIP de

proximité, cette « organisation » ubuesque a considérablement déstabilisé l'exercice des missions foncières et cadastrales en même temps qu'elle dégradait et continue de dégrader les conditions de travail des agents. **Pour F.O.- DGFIP29, le renforcement des structures existantes foncières et cadastrales avec les moyens en adéquation aurait permis d'éviter ce naufrage que nous avons, une fois de plus, annoncé comme inexorable !**

Points divers :

Conditions de travail des agents d'accueil à Morlaix :

La délégation **F.O.- DGFIP29** est intervenue au sujet des conditions de travail des agents en charge de l'accueil au CFP de Morlaix. Actuellement, ces collègues travaillent toute la journée dans les boxs servant à l'accueil des usagers en matinée sans qu'une solution de repli au sein d'un véritable bureau puisse leur être proposée les après-midis. **F.O.- DGFIP29** a fait remarquer que ces boxs étaient tout à la fois exigües et non conformes à la norme en terme de surface allouée par agent. De plus, la configuration du hall du CFP fait que, bien trop souvent, des usagers se manifestent en tapant contre la porte en verre ou les vitres rendant la situation pour le moins inconfortable pour les agents.

Dans ce contexte, **F.O.-DGFIP29** a proposé que le local intersyndical qui jouxte le hall d'accueil puisse servir de bureau de repli pour nos collègues les après-midis : une solution de remplacement sera proposée pour le local des organisations syndicales, alternative qui a pu faire consensus, ce dont nous nous félicitons.

Situations des emplois contractuels :

Dans un contexte où plusieurs emplois au sein du réseau départemental sont actuellement pourvus par des collègues sous contrat, **F.O.-DGFIP29** a rappelé sa demande pour qu'une information régulière soit communiquée sur le sujet lors du Comité technique local. En réponse à l'administration qui nous a indiqué que les agents contractuels occupaient des postes déclarés vacants après mouvement, **F.O.- DGFIP29** a rappelé sa revendication de voir combler la vacance d'emploi par des recrutements de personnels titulaires. Quelles que soient les compétences des agents contractuels, on ne peut que s'interroger sur la formation de ces collègues qui doivent être opérationnels à très brève échéance. Malheureusement, la technocratie s'abrite derrière un véritable déni de la technicité de nos métiers pour justifier le caractère interchangeable des agents et sa politique de développement de la contractualisation !

Point sur le dispositif de rupture conventionnelle :

Plusieurs collègues ont pris l'attache de la Direction depuis 2 ans afin de se renseigner sur le dispositif de rupture conventionnelle, 6 demandes ont finalement abouti en 2020 et une en 2021. **F.O.-DGFIP29** a rappelé que ce dispositif lancé fin 2019 à grand renfort de publicité est issu de la loi dite « de transformation de la Fonction publique » qui a notamment acté la disparition des CAP et des CHS-CT... Nous avons indiqué que, loin de renforcer les garanties des agents publics, la rupture conventionnelle représente un outil à la disposition de l'employeur pour faciliter les départs des fonctionnaires dans des conditions peu avantageuses. En effet, alors que l'indemnité spécifique de rupture prévoit un maximum de 24 mois de salaire brut mensuel, la réalité est tout autre puisque la Direction Générale applique un montant plancher de 9,4 mois...**F.O.-DGFIP29** ne peut qu'inviter les collègues à la vigilance d'autant que ce dispositif implique la radiation des

cadres et la qualité de fonctionnaire, les conséquences n'étant pas neutres non plus en terme de droits à Pension...

Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) :

Rappelons que cette IAMF est prévue pour les agents impactés par une restructuration et amenés à occuper un nouvel emploi les conduisant à une action de formation professionnelle. (500 € entre 5 et 10 jours de formation, 1000 € entre 10 et 20 jours, et 2000 € si plus de 20 jours). **F.O.- DGFIP29** est intervenu pour indiquer que les modalités de versement de cette indemnité sont conditionnées par un parcours de formation « Changement de métier » élaboré par l'ENFIP, ce qui peut être restrictif et conduire à l'exclusion de certains collègues du champ de cette indemnisation. **F.O.-DGFIP29** a demandé une interprétation au sens large de la notion de formation dans le cadre d'un changement de métier, et ce, afin de ne pas infliger aux agents la double peine de la restructuration et de la privation de leurs droits !

La délégation F.O.- DGFIP : Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Florence JAVELOT (EDR), Thierry ROLLAND (SIP/SIE de Châteaulin), Erick GUERRY (Permanent **F.O.-DGFIP29**).



	<u>BULLETIN d'ADHESION</u>	
	NOM : _____	Prénom : _____
Grade : _____	Indice : _____	
Quotité travail : _____		
Affectation : _____		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques		
Fait à _____	le _____	